

15-17 ANS

REF : 012 007 001

LA ROUQUETTE

AVEYRON



# Chansons en spectacle



Domaine de la Maze

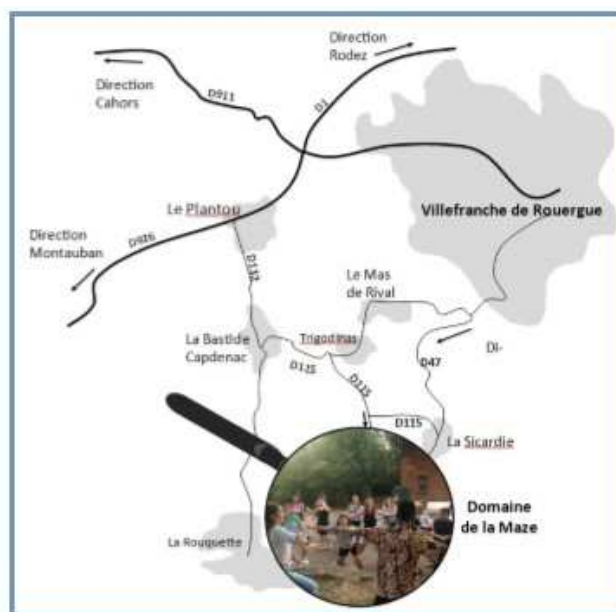
La Maze

12200 LA ROUQUETTE

Tel : 05 65 45 09 51 / Fax : 05 65 45 82 38

[domainedelamaze@ligueenseignement12.org](mailto:domainedelamaze@ligueenseignement12.org)

Localisation GPS : N : 44°31'66—E : 1°99'82



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Vous êtes attendu à partir de 10H00 le 1<sup>er</sup> jour. Rendez-vous départ à partir de 10H00 le dernier jour  
**En sortant de Villefranche, prendre la direction de Montauban. A la zone d'activité de la Glèbe, prendre la direction « La Bastide-Capdenac » puis « Monteils ». Continuer en direction de Monteils. Traverser le lieu-dit « les Coutets », la Maze se trouve à droite après le lieu-dit.**

## TRANSPORT

**Paris** : Départ dans la soirée la veille du 1<sup>er</sup> jour. Voyage de nuit en bus Grand Tourisme. Retour le dernier jour.  
**Beauvais, Caen, Le Havre, Rouen** : Départ la veille du 1<sup>er</sup> jour en fin d'après-midi en train jusqu'à Paris puis en bus Grand Tourisme. Retour le dernier jour.  
**Montpellier, Nîmes** en bus Grand Tourisme.

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 – 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379

Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

**Dijon, Lyon, Mâcon, Besançon, Nevers** en train jusqu'à **Clermont-Ferrand** puis en bus Grand Tourisme.  
**Marseille, Tours, Poitiers, Limoges, Toulouse, Bordeaux, Agen, Carcassonne** en train.

10 jours avant le départ de votre enfant, la convocation sera disponible sur votre espace client : connectez-vous sur [www.vacances-pour-tous.org](http://www.vacances-pour-tous.org).

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

1<sup>er</sup> repas servi : Petit déjeuner, déjeuner ou dîner / Dernier Repas : Déjeuner (panier-repas) - et Dîner (panier-repas) pour les enfants venant de **Beauvais, Caen, Le Havre, Rouen**.

## SITE

► Situation géographique : centre de vacances sur 6 hectares de prés et de bois sur le Causse du Quercy, à 8km de Villefranche de Rouergue (bastide du 13<sup>ème</sup> siècle).

► Cadre de vie : hébergement en chambres de 4 à 6 lits, sanitaires dans les chambres ou à proximité, terrains de sport, salles d'activités.

## ACTIVITES

Les activités spécifiques ont pour thématique la musique et l'écriture de textes. Le premier jour, les enfants en découvrent la variété sous forme d'ateliers tournants. Dès le lendemain, ils commencent, au rythme d'une fois par jour environ, à construire leur chanson.

Autres activités: décors, théâtre, costumes, spectacle en ville, grands jeux, veillées, jeux d'eau, jeux sportifs, jeux musicaux,...

## ORGANISATION DU SEJOUR

► Equipe d'encadrement : les enfants sont répartis en groupes d'âges homogènes compris entre 20 et 30 enfants. Le taux d'encadrement est d'1 animateur pour 8 participants maximum. Un directeur et un adjoint (selon l'effectif total) ont en charge la coordination générale.

Les animateurs présentent tous des compétences spécifiques en musique.

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant, suivant son âge et ses besoins. Les enfants ont la possibilité de se lever entre 7h30 et 9h30, pour aller déjeuner. Les activités commencent à 10h le matin et se terminent à midi. Après un déjeuner dans une ambiance rythmée par des animations musicales, un moment de détente s'installe. Les activités de l'après-midi reprennent à partir de 14h45.

Après le gouter, place aux douches et aux réunions d'enfants, où chacun peut s'exprimer.

Le soir, l'heure du coucher est adaptée en fonction de l'âge des enfants, de la veillée et des activités de la journée.

► Alimentation : les menus sont pré établis, mais nous avons la possibilité d'organiser des repas en fonction des envies des enfants (autogérés).

Des précautions sont prises pour les particularités alimentaires ; merci de bien vouloir nous en informer avant le séjour.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant : **Un « blog Nouvelles » sera mis en place, l'adresse sera communiquée sur votre convocation départ.**

**En cas d'urgence** et seulement dans ce cas vous pouvez appeler l'équipe de direction sur la ligne de service : **05 65 45 09 51** (un numéro de mobile directeur sera indiqué sur la convocation).

Nous demandons aux enfants de vous écrire une fois dans la semaine, faites-en de même si vous le souhaitez, c'est un grand plaisir pour les enfants de recevoir du courrier.

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...\*

## PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Trousseau** : bien marquer tous les vêtements de votre enfant avec nom et prénom. Chaque enfant doit apporter une gourde et un duvet.

► **Lavage du linge** : il est lavé 1 fois dans la semaine.

Les enfants auront la possibilité, s'ils le souhaitent, pour les linges les plus fragiles, de les laver à la main.

► **Argent de poche** : la perte d'argent liquide amené par l'enfant n'est pas garantie par l'assurance. Une petite somme (5 à 10 €) est largement suffisante. Un système de banque est proposé aux enfants pour éviter toute perte.

► **Santé** : n'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles : traitements, poux, antécédent... (tous les médicaments seront stockés à l'infirmerie du centre). L'équipe d'animation et particulièrement l'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de votre enfant (pour information : centre hospitalier à Villefranche de R. à 10mn du Domaine).

En cas de continuité du protocole sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, des mesures spécifiques seront mises en place sur la structure : respect des gestes barrière et de la distanciation physique, port du masque par les animateurs et pour les enfants dès 11 ans, désinfection des chambres deux fois par jour (sanitaires, poignées de portes, encadrement de fenêtres, etc...), désinfection du matériel pédagogique, lavage de mains avant et après chaque activité,...

► **Utilisation du téléphone mobile** : l'usage du téléphone portable sera limité. L'enfant aura une heure par jour pour utiliser son portable à bon escient.

► **Objets de valeur** : nous déconseillons l'apport d'objets de valeurs. Toutefois, comme l'argent de poche, un système de garde est proposé aux enfants.

**Attention** : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipad et autres ne sont pas couverts par l'assurance de notre association.

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Documents à remettre le jour du départ :

**La fiche de renseignements médicaux et individuels** bien renseignée et signée (par le ou les responsables légaux) !

Les ordonnances et prescriptions médicales si l'enfant doit suivre un traitement médical.

Les informations quant à d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires etc...

Pour certains séjours avec activité canoë : une attestation d'aisance aquatique est nécessaire. Elle peut être délivrée gratuitement à la piscine municipale.

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 – 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379

Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930